

Deux examens de plus annulés pour cause de fuites

● Après le CESS d'histoire, mardi, les épreuves de sciences et de langues modernes du CE1D sont aussi annulées.

● La ministre de l'Éducation veut qu'on identifie les responsables des fuites.

● La procédure de distribution des copies sera revue.

Joëlle Milquet annonce des mesures pour éviter les fuites à l'avenir

Ils avaient tout prévu, absolument tout... sauf ÇA!" Cette phrase, on ne peut plus prémonitoire, est la première ligne du récit de fiction à analyser par les élèves de 2^e secondaire dans le cadre de l'épreuve du CE1D de français qui a été organisée mardi. Une des rares épreuves certificatives externes qui n'a pas été l'objet de fuites... Car, après le CESS d'histoire qui a dû être annulé mardi par la ministre de l'Éducation, parce que les questions d'examen avaient très largement circulé sur Internet, voilà qu'hier, Joëlle Milquet a annoncé que l'épreuve de sciences ainsi que celle écrite de langues modernes du CE1D étaient, elles aussi, annulées. Et pour les mêmes raisons.

Des vendeurs de questionnaires

L'examen de sciences aurait dû se dérouler ce mercredi mais, dès mardi soir, des photos du questionnaire circulaient sur les réseaux sociaux. Mercredi, des fuites liées à l'examen de néerlandais, qui était prévu pour passation jeudi, ont été rapportées. Des élèves ont reçu certaines questions via les réseaux sociaux. Des élèves ont aussi proposé à la vente les questionnaires du CE1D de néerlandais devant les écoles.

De quoi mettre à mal le maintien des épreuves et décider la ministre de l'Éducation à faire annuler les deux examens. "La

ministre déplore fortement une addition de fuites jamais connues auparavant, par rapport à une procédure complètement identique les années précédentes. Cette coïncidence pourrait susciter quelques questionnements", faisait savoir le cabinet de Joëlle Milquet dans un communiqué envoyé hier midi.

Comme pour le CESS, la ministre renvoie vers les conseils de classe la responsabilité de certifier ou non les élèves privés d'examens, toujours sur la base du décret de 2006 relatif aux évaluations externes dans le secondaire et au CEB dans le primaire.

Lors d'un point presse organisé en fin de journée, Joëlle Milquet a annoncé plusieurs mesures. "J'ai exigé de l'administration un rapport complet sur les mesures mises en place pour assurer la confidentialité des épreuves, de leur rédaction à leur transmission et à leur distribution aux élèves. On a chargé des avocats d'introduire des procédures judiciaires et disciplinaires afin que les responsables des fuites soient identifiés. Sans délai, un groupe de travail sera mis en place pour préparer une méthodologie radicalement différente pour l'avenir." La ministre évoquait déjà, mardi, la

possibilité de ne livrer les copies dans les écoles que le jour de l'épreuve.

Un numéro vert est ouvert

Un numéro vert, le 0800.95.580, est ouvert. Parents, élèves, enseignants et chefs d'établissement pourront y trouver des informations. Une foire aux questions est aussi disponible sur le site www.enseignement.be.

Tandis que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a exprimé, mercredi, son soutien aux mesures et décisions prises par la ministre de l'Éducation, l'opposition MR s'est dite inquiète de la voie prise par Joëlle Milquet pour garantir la certification des élèves. Elle estime que se baser sur le décret de 2006 comporte un gros risque: celui de recours introduits par les parents

d'élèves. Les libéraux ont alors déposé mercredi soir une proposition de décret ajoutant au texte de 2006 l'hypothèse d'un examen annulé. "Il est encore tout à fait possible de voter cette proposition de décret et de l'appliquer avant le 30 juin", a indiqué la députée Françoise Bertieaux.

Isabelle Lemaire

"Un groupe de travail sera mis en place pour préparer une méthodologie radicalement différente pour l'avenir."

JOËLLE MILQUET

Certification

“On s’attend à un tsunami de recours”

► **Degré.** Une enseignante dans le secondaire, qui préfère taire son identité, s’inquiète de l’annulation des épreuves certificatives du CE1D, laissant au conseil de classe le soin de valider ou non les certifications des élèves. “Je vois deux problèmes se profiler. Le premier est qu’en fin de 2^e année, c’est tout le premier degré qui est évalué,

c’est-à-dire les première et deuxième années de secondaire. Comment les conseils de classe vont-ils apprécier le cas d’un élève qui n’aurait eu que du rouge dans ses bulletins de 1^{re} année ?”

► **Formatif.** Ce professeur explique ensuite qu’on ne peut baser l’évaluation des élèves que sur ce qui est certifié et pas sur l’aspect formatif des apprentissages. “Mais il y a des professeurs qui ne font que du formatif toute l’année. Ils ne certifient qu’à Noël ou en juin. Des élèves le savent. Ils ne fichent rien

pendant l’année et espèrent se rattraper aux examens. Puisque les épreuves sont annulées, dans le cas où les élèves n’ont pas été certifiés pendant l’année, il y a un gros problème.”

► **Recours.** L’enseignante en est persuadée : la décision d’annuler les épreuves aura d’autres conséquences. “On s’attend à une vague et même à un tsunami de recours contre les avis des conseils de classe dans le cas où l’élève n’obtient pas sa certification. Tous les parents un peu malins vont s’engouffrer dans la faille.”
I. L.

3 Questions à

DOMINIQUE LAFONTAINE

Professeur à l’ULG, directrice du Service d’Analyse des Systèmes et des Pratiques d’Enseignement.

1 Quelles sont les raisons qui ont présidé à l’organisation d’épreuves externes ?

De manière générale, ce que l’on attend des évaluations externes est de mettre l’ensemble des élèves sur un pied d’égalité. La mise en place de telles évaluations externes me paraît légitime et bénéfique en fin de primaire (CEB), et après le premier degré du secondaire (CE1D).

2 Et pas à la fin du secondaire ?

C’est plus discutable. En primaire et au début du secondaire, les enfants partagent tous un parcours commun, ce qui n’est plus le cas à la fin des secondaires. Si à ce niveau on veut mettre en place de réelles épreuves externes, sans niveler par le bas, il faut organiser des épreuves différentes par filière et par option, un peu comme pour le bac en France. Cela coûte évidemment très cher, et il faut donc bien peser si l’investissement en vaut le coût, compte tenu de ce qui est visé.

3 En fonction de ce qui a déjà été mis en place, pouvons-nous affirmer que les évaluations externes augmentent le niveau ?

C’est une question difficile. La littérature scientifique montre qu’il n’existe aucun dispositif d’évaluations externes qui n’aurait que des vertus. Leurs éventuels bénéfices dépendent toujours du contexte éducatif, et de la nature des épreuves. Pour prendre cependant un exemple concret, depuis l’instauration du 1^{er} degré différencié, les élèves ont l’obligation d’obtenir leur CEB pour quitter ce degré. Une fine observation de l’évolution des résultats de l’enquête Pisa montre que cette obligation a engendré une nette diminution (de l’ordre de 10 %) de la proportion d’élèves qui ont des résultats faibles en lecture. Dans ce cas précis, les évaluations externes ont donc contribué à relever le niveau des plus faibles. Si cela a bien fonctionné dans ce cas, c’est parce que le parcours scolaire imposé (degré différencié) est couplé avec une obligation d’atteindre le socle commun évalué dans le CEB.

BdO

Un petit post sur Facebook qui finit par coûter cher

Comme des milliers d'autres élèves, Oscar (prénom modifié), 14 ans, inscrit en 2^e secondaire, a reçu via les réseaux sociaux une copie des questions (et des bonnes réponses) de l'épreuve de sciences du CE1D qui a eu lieu mercredi – avant d'être annulée... Comme des milliers d'autres ados, il a posté les documents sur sa page Facebook.

Mardi soir, avant de se coucher, il explique l'histoire à son père. "Il avait fait le malin. Je lui ai dit : Oscar, tu vas avoir des problèmes : retire ce post de ton mur", explique le papa. L'adolescent s'exécute.

Fin de l'histoire ? Pas vraiment. Mercredi matin, à 8h30, le père reçoit un mail du directeur des humanités de l'école. Objet : "Diffusion de questionnaire CE1D Sciences et profil Facebook". Sur les photos "que nous avons pu collecter se retrouve notamment l'identité de votre fils", indique le mail. Le directeur explique qu'il en a averti le cabinet Milquet. "Dans un autre registre, on peut également constater que votre fils se présente sur sa page Facebook comme le directeur général de... (nom de l'école)",

poursuit le mail. Au vu de ces éléments "et d'autres survenus pendant l'année", le directeur annonce qu'il sera probablement amené à entamer une procédure de non-réinscription pour la prochaine année scolaire...

"Un dossier disciplinaire déjà épais"

"Ce n'est pas lui qui a créé le problème, ce n'est pas lui qui a volé les questions : il n'a fait que les relayer. Ce n'est peut-être pas très mature, mais il a 14 ans ! Mon fils à 85 % de moyenne. C'est lui qui va payer les pots cassés!", proteste le père d'Oscar. "Des dizaines de copains ont fait la même chose : l'école veut en faire un exemple."

Du côté de la direction, on conteste cette interprétation. "Le dossier disciplinaire de cet élève était déjà épais", nous dit le directeur. "Ce n'est pas un élément isolé. C'est un énième fait qui s'ajoute à d'autres. Ce courrier anticipe celui que les parents auraient de toute façon reçu." Et oui, il sait que les épreuves circulent entre de très nombreux élèves de l'école sur Facebook. "Sinon j'aurais pu engager 500 procédures..."

An.H.

"La triche est banalisée, la réussite valorisée"

■ Pour le professeur Jean-François Rees (UCL), on trouve tous les profils parmi les tricheurs.

Jean-François Rees est professeur à la faculté des sciences de l'UCL, où il a été confronté à un cas de plagiat concernant un chercheur. Il a aussi présidé l'Institut de pédagogie universitaire et des multimédias de l'UCL. Des tricheurs aux examens à l'université, il en a déjà pincé. "On trouve tous les profils. Certains sont mal préparés et adoptent une stratégie pour réussir. D'autres subissent des pressions familiales avec des punitions, des sanctions en cas d'échec."

M. Rees estime que ce phénomène de tricherie massive aux épreuves certificatives pose la question de l'école. "Y va-t-on pour

apprendre, pour se construire ou bien pour réussir des examens? Pour les parents, il est souvent important que leurs enfants réussissent car l'excellence est mise en avant. Et cette réussite est plus importante que l'apprentissage", explique le professeur.

L'échec est mal vu

Voilà le cœur du problème: une société basée sur la réussite. "L'échec est mal vu. Alors, on tolère des transgressions. Autant tricher un peu. La triche, ça a toujours existé mais, aujourd'hui, elle est banalisée. Moralement, ce n'est plus considéré comme très grave. On voit des exemples dans le football, la politique ou les droits d'auteur. Je pense qu'il est temps d'avoir un débat de société sur cette question", déclare Jean-François Rees.

Les tentatives de revente des copies d'examens devant les écoles ne l'étonnent pas. "La dimension mercantile des jeunes appa-

raissait déjà avant. Il existe des sites Internet où on peut acheter des travaux scolaires." Le rôle amplificateur des réseaux sociaux lui paraît évident. "Avant, on aurait gardé les copies pour soi ou on les aurait données à deux ou trois personnes de confiance. On peut parler d'une solidarité entre élèves, tous unis contre l'enseignant ennemi et ces examens qui nous ennuient."

Une image bien moche de l'école

Pour le professeur, cette affaire de tricherie "montre l'échec global de l'enseignement. Si on évaluait les élèves et les étudiants de façon continue au lieu d'organiser des gros examens, la tricherie ne serait plus possible." Il pointe encore que cette histoire "donne une image bien moche de l'école. Et, pour les élèves qui avaient étudié, l'annulation des épreuves doit être déstabilisante."

I.L.

“On ne peut pas reprocher ça aux élèves”

■ Pour le sociologue

Jean-François Guillaume (ULg),
il n'y a pas eu tricherie.

Cette affaire, ce n'est pas de la fraude. Il y aurait eu tricherie s'il y avait eu un copion. Ici, on ne peut pas reprocher aux élèves de faire circuler l'info. Je n'y vois aucun inconvénient et je ne vois pas au nom de quoi il faudrait les sanctionner.” Tel est l'avis de Jean-François Guillaume, sociologue à l'ULg et observateur des pratiques des jeunes sur les réseaux sociaux. “On n'est pas loin de la question de la solidarité entre élèves où on franchit ensemble un cap difficile, un moment sensible, celui des examens, en faisant passer une information cruciale.”

Dans cette affaire, le sociologue ne voit rien de plus qu'un étudiant d'université qui, puisque les examens oraux sont publics, irait s'asseoir dans la salle de classe pour écouter les questions que pose le professeur et qui les rapporterait à d'autres étudiants.

Se confronter à ses erreurs

Le fait de s'approprier à l'avance des questions d'examens ne serait pas un signe, selon Jean-François Guillaume, d'un manque de confiance en soi. “Le professeur doit permettre à l'élève de se confronter à ce type d'épreuve. Ce qui va générer de la confiance en soi, c'est la manière dont le professeur va traiter les erreurs de l'élève. Les erreurs sont une occasion d'apprentissage. Faute de temps, les enseignants passent parfois à côté de cet aspect.” Et il affirme: “Notre

métier d'enseignant doit se renouveler. Nous devons transmettre d'autres choses aux élèves comme leur apprendre à résoudre des problèmes inédits.”

Les nouvelles technologies et les réseaux sociaux ont joué un rôle majeur dans les fuites des épreuves, mais Jean-François Guillaume est résolument optimiste. “On ne luttera pas contre la technologie. On en fera un allié, un outil essentiel. Par contre, on pourra agir sur le format des évaluations. Dans un cours que je donne à l'université, je permets aux étudiants de passer l'examen à cahiers ouverts mais je leur donne un problème complexe, inédit à résoudre, qui nécessite une réflexion et des compétences. Montaigne disait: “Mieux vaut tête bien faite que tête bien pleine.” Et il n'y avait pas de smartphones à l'époque”, conclut le sociologue.

I.L.

Épinglé

En France, le bac fuite aussi

Ce n'est donc pas qu'une histoire belge.

La France et son éducation nationale ont été secouées elles aussi par un vent de panique, expliquait ce mercredi le journal “Libération”. Les questions de l'épreuve de philo qui occupaient les candidats français au bac technologique ont fuité depuis l'île de la Réunion. C'est en effet depuis l'océan Indien que le rectorat local les a envoyées aux journalistes par... distraction.

En France pourtant, le système est très verrouillé pour empêcher toute fuite. Quatre versions des examens sont ainsi rédigées sur des ordinateurs non connectés à Internet. Deux sont destinées aux épreuves du mois de juin, et deux aux sessions de rattrapage de septembre. En cas de fuite de la première, la seconde est imprimée en urgence et présentée aux étudiants.

Après un test préalable de ces épreuves auprès d'enseignants triés sur le volet, les évaluations sont transmises par mails sécurisés, et imprimées dans des

lieux tenus secrets, explique l'hebdomadaire “L'Obs” en France. C'est ensuite que l'ensemble des exemplaires sont mis sous scellés, envoyés par camion quelques jours avant les épreuves dans les centres d'examen, et protégés dans des coffres sécurisés.

Si ce n'est pour cause de maladresse, les fuites sont rarissimes en France. Notons aussi que de la rédaction à la distribution, tous les acteurs signent une charte de confidentialité et certifient par ailleurs qu'aucun de leurs proches ne passe le bac. Si c'est le cas, ils sont remplacés. **BdO**